



### 2.3.3.3 Placements institutionnels

---

Les **placements institutionnels** désignent les placements en foyer ou dans tout autre type de structure d'hébergement encadré (accueil collectif multigroupes, villages d'enfants, logement individuel encadré, etc.).

**Ils peuvent poursuivre trois objectifs différents :**

1. le retour de l'enfant dans sa famille,
2. la préparation à un placement familial,
3. la préparation à l'indépendance (séjours longs).